

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Document déposé le
10 JAN. 2011
à la sous-préfecture
de Montluçon

Nombre de Conseillers:

en exercice 11
présents 08
Suffrages exprimés 07
votants pour 04
contre 03
abstention 01

L'an deux mille dix
le: 20 décembre le Conseil Municipal de la commune de
SAINT-SAUVIER
dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**,
à la Mairie, sous la présidence de **Mme MOREL Marie-Thérèse**
Date de la convocation du Conseil Municipal : 13/12/2010

PRESENTS: Mme MOREL Marie-Thérèse, M. BULCOURT Christian, M. FLOQUET Jean-Pierre, M. COLAU Jacques, Mme CHAILLOUX Dominique, M. COUPET Jean-Louis, Mme BONTEMPS Simone, M. PETITJEAN Raymond.

ABSENTS EXCUSES : M. CHASSAGNE René, M. CRONNE Gérard, M. PACAUD Richard

SECRETAIRE : M. FLOQUET Jean-Pierre

DELIBERATION N°2 :

Délibération RCEA

Pour la mise à niveau de la RCEA entre Montmarault et Macon, l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat,

Le Conseil municipal de Saint- Sauvier déclare à 4 voix pour et 3 voix contre :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 – 2014).

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5, correspondant au double de celui constaté

De plus et dans un même esprit de sécurité routière, le conseil municipal souhaite ajouter une motion concernant le transport ferroviaire :

- Le conseil municipal demande avec insistance que les lignes ferroviaires desservant notre secteur soient entretenues et modernisées, en particulier la liaison Motluçon-Paris ainsi que la **ligne Bordeaux-Lyon** qui traverse pour partie notre canton.

Pour extrait conforme,

Le Maire
M. T. MOREL

